



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015



**Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise**

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est l'occasion, pour les délégués communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au mardi 14 avril 2015.

Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :

- ↳ En 1^{er} lieu, des données budgétaires et fiscales qui ne seront connues que dans les derniers temps de la préparation budgétaire, ce qui explique notamment cette date tardive d'adoption du BP et la volonté d'éviter la procédure d'adoption d'un budget supplémentaire.*
- ↳ En 2^{ème} lieu, la participation de la collectivité à l'effort national de redressement des comptes publics se traduit par une diminution globale pour toutes les collectivités de 3,67 milliards d'euros pour la dotation globale de fonctionnement, soit pour les EPCI une réduction de 621 millions d'euros (presque 2,5 fois plus qu'en 2014). Pour l'Huisne Sarthoise, cela signifie une réduction de sa dotation d'intercommunalité à hauteur de 90 144 € auquel il faut ajouter l'écrêtement de la compensation part salaires soit une perte sur deux années de 133 086,97 € (l'équivalent de 6,60 points de fiscalité).*
- ↳ En 3^{ème} lieu, la prise en compte de la revalorisation du FCTVA qui est une correction de la surpondération effectuée par l'Etat depuis plusieurs années. En effet, le remboursement des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA s'effectue moyennant une décôte liée à la part versée par la France à l'Europe. Pendant longtemps, l'Etat a communiqué sur une décôte de 0,906 point sur le montant de TVA remboursable alors qu'elle était en réalité de 0,263 point. Dès lors, avec le passage de la TVA de 19,6 % à 20 %, le taux de FCTVA est passé successivement de 15,482 % à 15,761 % puis cette année à 16,404 % soit un gain de 0,643 point sur nos dépenses d'investissement futures.*
- ↳ En 4^{ème} lieu, l'augmentation de 136 % du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) soit un montant à prélever et à reverser de 720 millions d'euros.*
- ↳ En 5^{ème} lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 0,9 %.*
- ↳ En 6^{ème} lieu, la révision du montant de CVAE suite aux différents ajustements effectués par les services fiscaux étant précisé que pour l'Huisne Sarthoise, elle se traduira, selon les premiers éléments communiqués, par une baisse de 42 509 euros soit une perte nette sur deux exercices du fait des révisions de 21 947 €.*
- ↳ En 7^{ème} lieu, la substitution d'un forfait CAF mensuel par place sur les aires d'accueil à un montant calculé en fonction du taux d'occupation.*

L'année 2015 est aussi marquée par les réformes territoriales en cours de discussion et la réalisation du schéma de mutualisation qui devra être adopté avant la fin de l'année.

Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2015 les bases pérennes de son développement futur.

Le Président
Jean-Carles GRELIER
Conseiller Régional

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2014

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 394 184,71 €
Recettes	3 967 674,41 €
Résultat de l'exercice 2014	573 489,70 €
Résultat n-1	2 055 588,31 €
Résultat cumulé au 31/12/14	2 629 078,01 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 643 232 €.

LES DEPENSES

		Budget	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	421 194,00	315 543,92	105 650,08
chapitre D 012	Charges de personnel	461 445,00	397 776,22	63 668,78
chapitre D 014	Atténuations de produits	395 475,00	394 173,00	1 302,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	180 000,00	0,00	180 000,00
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	643 232,00	0,00	643 232,00
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	560 080,00	565 406,28	-5 326,28
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 764 970,00	1 642 438,40	122 531,60
chapitre D 66	Charges financières	79 659,00	78 703,42	955,58
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 420 718,00	143,47	1 420 574,53
Total des dépenses de fonctionnement		5 926 773,00 €	3 394 184,71 €	2 532 588,29 €

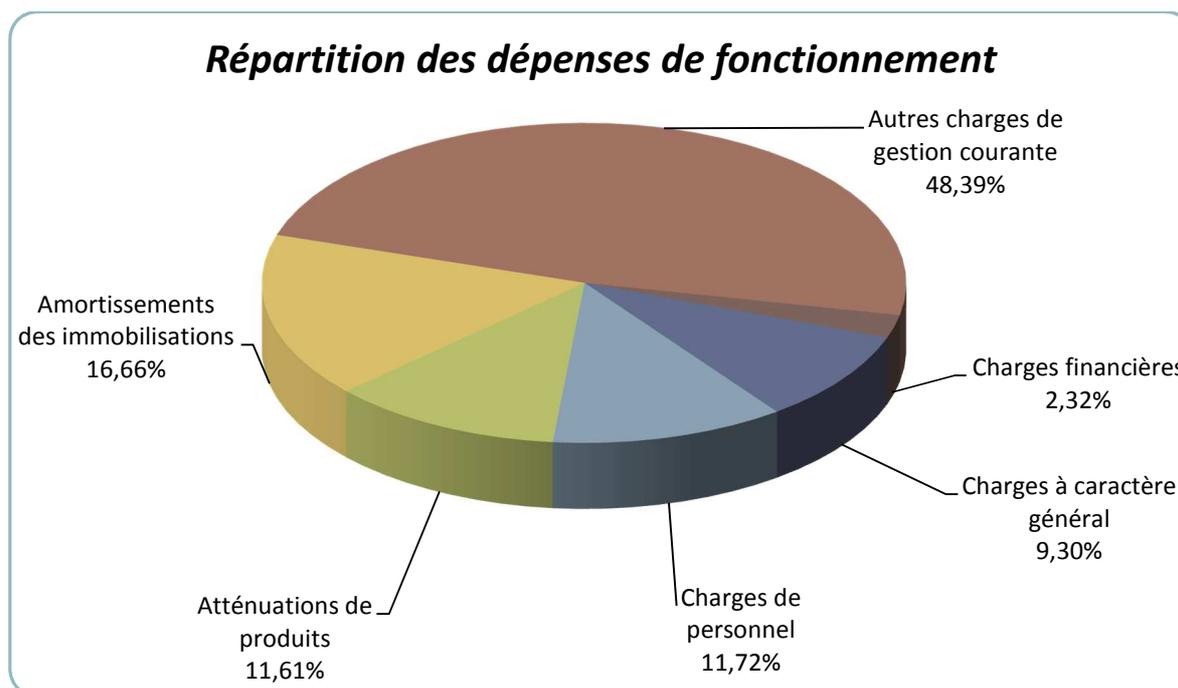
LES RECETTES

		Budget	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 055 588,00	0,00	-0,31
chapitre R 013	Atténuations de charges	0,00	388,00	-388,00
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	52 196,00	57 471,55	-5 275,55
chapitre R 70	Produits des services et ventes diverses	44 326,00	46 527,54	-2 201,54
chapitre R 73	Impôts et taxes	3 001 551,00	3 060 727,00	-59 176,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	721 642,00	748 241,59	-26 599,59
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	45 800,00	45 800,00	0,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	5 670,00	8 518,73	-2 848,73
Total des recettes de fonctionnement		5 926 773,00 €	3 967 674,41 €	-96 489,72 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2013
Charges à caractère général	233 188 €	254 149 €	250 481 €	283 902 €	315 544 €	↗ 11,15%
Charges de personnel	297 009 €	283 449 €	336 422 €	375 176 €	397 776 €	↗ 6,02%
Autres charges de gestion courante	1 352 351 €	1 750 304 €	1 739 995 €	1 888 308 €	1 642 438 €	↘ -13,02%
Intérêts de la dette	132 089 €	119 139 €	106 143 €	96 757 €	78 703 €	↘ -18,66%
Autres dépenses	0 €	18 711 €	2 370 €	0 €	143 €	



Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante est le principal poste en terme de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 1 642 438,40 €.

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des participations et subventions versées par la Communauté de communes à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Subvention au SDIS : 519 120 €,
- Subvention à la Mission Locale : 28 296,40 €,
- Participation au Syndicat Mixte du Perche Sarthois : 75 213 €,
- Participations du budget général au budget OM pour 590 444 € et au budget SMPAD pour 156 383,86 €,
- Subvention au centre culturel de La Laverie pour 146 000 €,
- Diverses participations (CAUE, Sarthe Développement, Association des Communautés de France, Association des Maires, Carrefour Entreprises Sarthe, ...).

Il comprend également les indemnités des élus pour un montant global de 92 535,74 € (charges comprises) ainsi que des admissions en non valeur de 5 378,57 €.

Ce chapitre a subi une baisse importante du fait de la baisse de la subvention au SDIS et de la diminution de la participation au budget SMPAD. De plus, l'EPCI n'a pas contribué au budget 2014 du SMPAEBGHS.

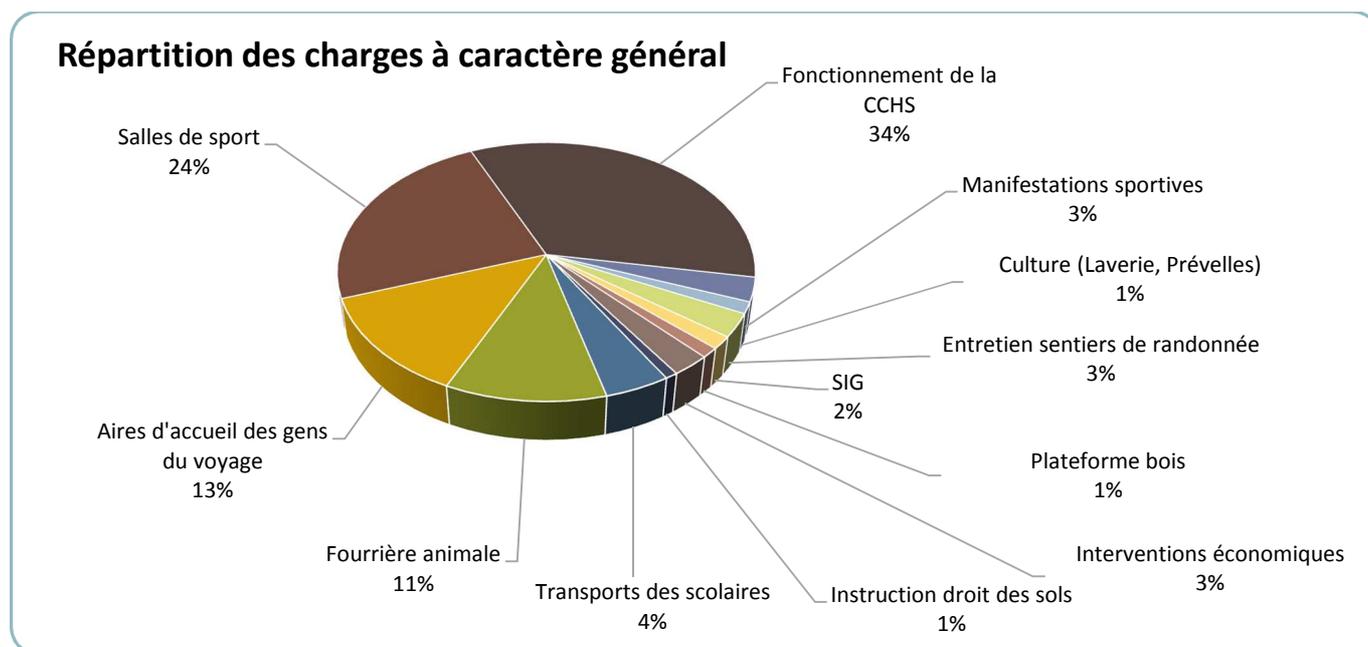
Les amortissements des immobilisations sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens. Ce poste a subi une augmentation considérable en 2014 dans la mesure où l'EPCI a régularisé l'amortissement relatif au garage Epineau avec un rattrapage de 9 années.

Les charges de personnel comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. L'augmentation constatée entre 2013 et 2014 (+ 6,02 %) est liée à la revalorisation des indices bruts, au déploiement du service d'instruction à compter du 1^{er} octobre 2014 et à un renfort en matière de communication sur les derniers mois de l'année. Les dépenses de personnel représentent seulement 11,72 % des dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de produits correspondent :

- au reversement de CFE au profit du SMPAD pour 342 375 € (diminution de 15 % par rapport à 2013),
- au dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 1 381 €,
- au dégrèvement de CFE pour les auto-entrepreneurs pour 1 070 €,
- ainsi qu'au FPIC pour un montant de 49 347 € (contre 28 898 € lors de l'exercice précédent).

Le chapitre D011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Les dépenses ont été engagées à 75 % pour un montant de 315 543,92 €.



Les charges financières avec un montant de 78 703,42 € ont subi une diminution de plus de 18 % par rapport à 2013 (diminution constante du désendettement de la CCHS et règlement d'indemnités dans le cadre du remboursement anticipé d'un emprunt en 2013).

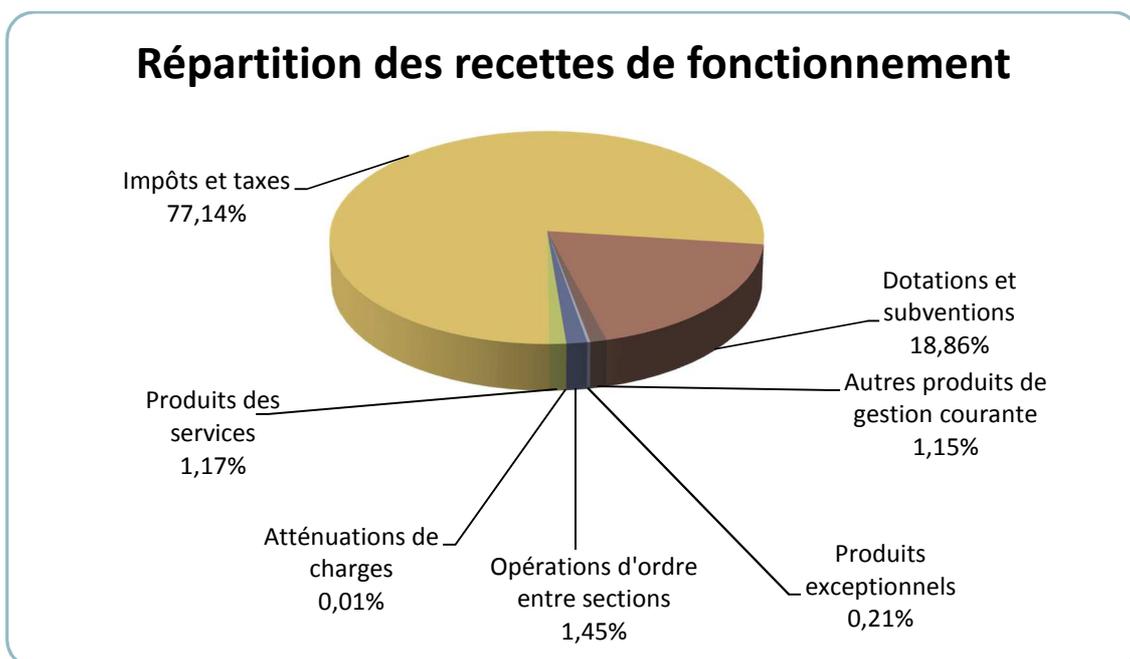
Les charges exceptionnelles d'un montant de 1 420 718 € correspondent notamment à des crédits budgétaires faisant office de réserve financière.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014		
Impôts et taxes	2 653 733 €	2 790 254 €	2 878 631 €	3 046 425 €	3 060 727 €	↗	0,47%
Dotations et participations	667 859 €	702 864 €	833 007 €	763 212 €	748 242 €	↘	-1,96%
Produits des services	39 481 €	46 436 €	44 769 €	52 651 €	46 528 €	↘	-11,63%
Autres produits de gestion courante	50 556 €	45 234 €	52 205 €	68 262 €	45 800 €	↘	-32,91%
Produits exceptionnels hors cessions	2 960 €	550 €	3 668 €	2 042 €	8 369 €		

A l'exception des Impôts et taxes, la majorité des chapitres ont subi une diminution au cours de l'exercice 2014.



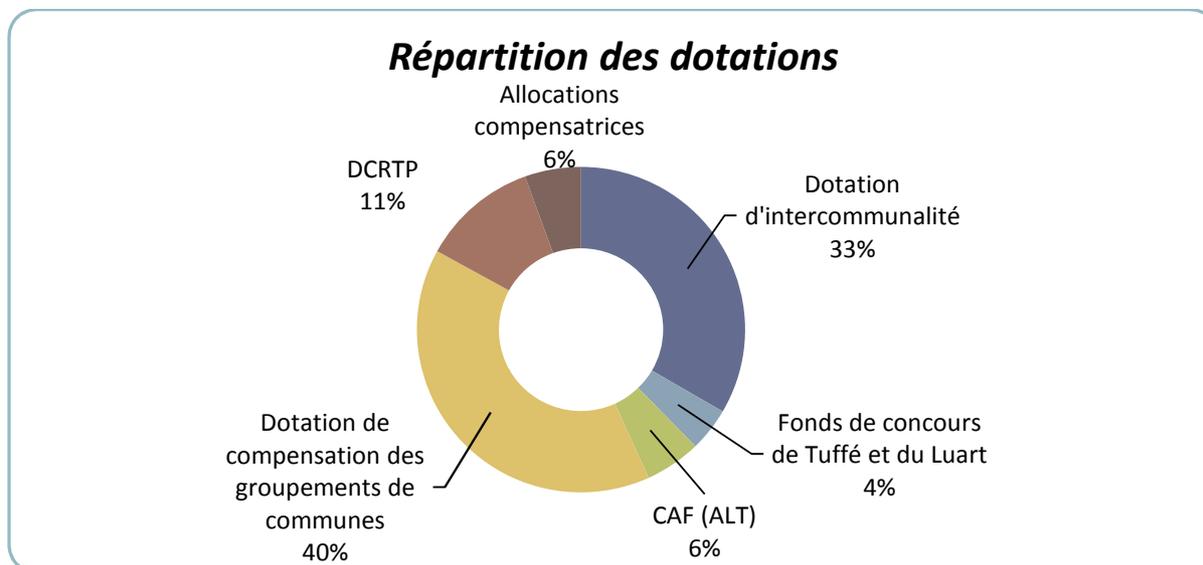
Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent les $\frac{3}{4}$ des ressources de la CCHS.

Ils se décomposent de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	83 330 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	682 199 €
Taxe d'habitation :	879 115 €
CFE hors zone :	368 822 €
CFE de zone :	342 387 €
Rôles supplémentaires :	1 007 €
↪ Compte 73111 – Contributions directes :	2 356 860 €
↪ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	476 546 €
↪ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	63 773 €
↪ Compte 7323 – FNGIR :	163 548 €
	3 060 727 €

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent l'autre ressource essentielle de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation d'intercommunalité : 249 939 €
- la dotation de compensation des groupements de communes : 297 358 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 85 995 €
- les allocations compensatrices : 41 381 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée par la CAF pour les aires d'accueil : 41 324,40 €
- la participation des communes du Luart et de Tuffé pour les salles de sports : 32 244,19 €.



La diminution du montant des dotations s'explique par la réduction de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité de plus 5,4 % et d'une faible diminution des allocations compensatrices ; cette dernière étant une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat.

Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 1,17 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent :

- des revenus des immeubles : 45 800 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil : 15 641,07 €,
- des mises à disposition de personnel auprès des communes, du centre culturel de La Laverie et du SPANC : 22 132,97 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 8 753,50 €.

Au titre de l'exercice 2014, la Communauté de communes a perçu moins de loyers dans la mesure où elle a cédé fin 2013 un bâtiment à la société Delta International Corporation (DIC) conformément au contrat de crédit-bail du 22 octobre 1999. Par ailleurs, on constate une légère baisse des recettes issues des droits d'occupation des aires d'accueils des gens du voyage qui peut s'expliquer par une mise en application plus stricte du règlement intérieur des aires d'accueil.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 8 518,73 €, il correspond :

- à des remboursements de la part des assurances et d'EDF pour 153,92 €,
- à la reprise de l'ancien véhicule utilisé par l'un des gestionnaires des gens du voyage lors de l'acquisition d'un nouveau camion pour 150 €,
- aux refacturations des frais de poursuite provenant des contentieux avec les gens du voyage pour la somme de 8 214,81 €.

Par ailleurs, des titres ont été comptabilisés au chapitre R 013 – Atténuations de charges pour un montant de 388 € ce qui correspond aux remboursements liés à un trop-versé au titre du supplément familial des agents de la CCHS ainsi qu'à des indemnités pour l'accueil d'un stagiaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	825 651,92 €
Recettes	<u>892 486,33 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	66 834,41 €
Résultat n-1	<u>92 575,19 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/14	159 409,60 €

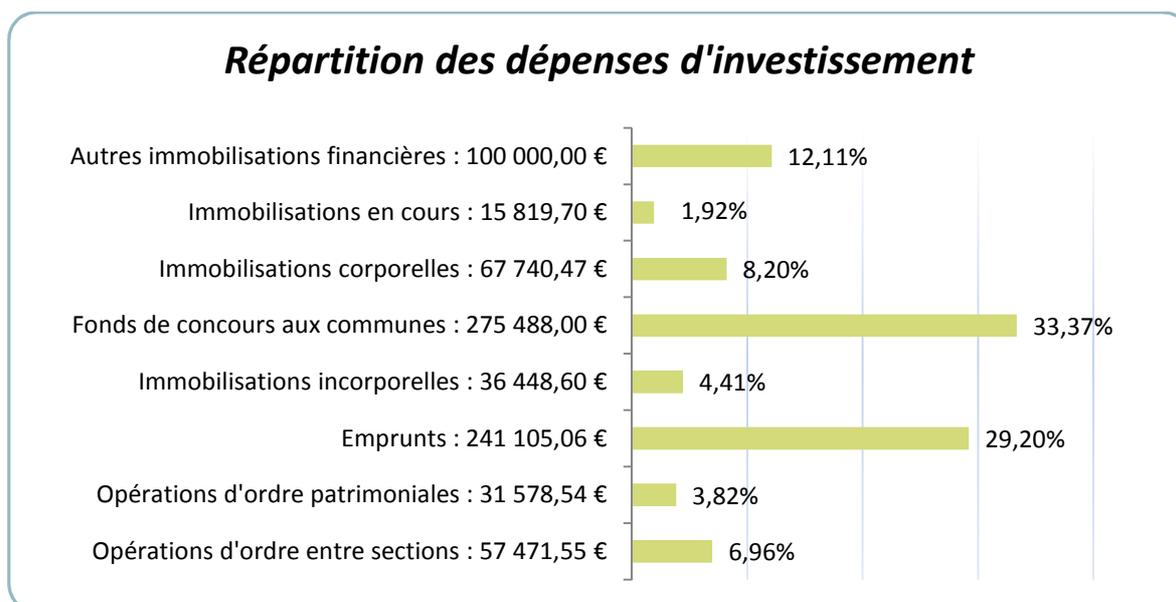
LES DEPENSES

		Budget	Compte administratif	Solde
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	52 196,00	57 471,55	-5 275,55
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	31 579,00	31 578,54	0,46
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	241 110,00	241 105,06	4,94
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	138 180,00	36 448,60	101 731,40
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	615 000,00	275 488,00	339 512,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	81 624,00	67 740,47	13 883,53
chapitre D 23	Immobilisations en cours	500 390,00	15 819,70	484 570,30
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	100 000,00	100 000,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		1 760 079,00 €	825 651,92 €	934 427,08 €

LES RECETTES

		Budget	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	92 575,00		-0,19
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	643 232,00	0,00	643 232,00
chapitre R 024	Produits des cessions	129 000,00	0,00	129 000,00
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	560 080,00	565 406,28	-5 326,28
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	31 579,00	31 578,54	0,46
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	303 613,00	279 820,62	23 792,38
chapitre R 204	Subventions d'équipements versées	0,00	15 537,42	-15 537,42
chapitre R 23	Immobilisations en cours	0,00	143,47	-143,47
Total des recettes d'investissement		1 760 079,00 €	892 486,33 €	775 017,48 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204 – 275 488 €) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 33 % des dépenses totales.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 241 105,06 € ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les emprunts souscrits par la CCHS.

Au chapitre D 27 - Autres immobilisations financières, l'abondement au dispositif d'avance remboursable pour les entreprises du territoire a été comptabilisé pour la somme de 100 000 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont également été comptabilisées pour :

- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie 4 000,00 €
- l'acquisition d'un véhicule pour le gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage 21 698,50 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour La Laverie 9 005,57 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour le service instruction du droit des sols.....5 441,89 €
- l'acquisition de mobilier pour l'atelier pédagogique à Prévelles1 295,96 €
- l'acquisition de matériels divers pour La Laverie et la CCHS (téléphones portables, chariot pour salle de sports, bac décantation pour La Laverie, divers équipement pour l'un des gestionnaires des aires d'accueil.) 5 723,82 €.

Au chapitre D 20 – Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses ont été enregistrées notamment :

- le solde de l'étude concernant un projet d'équipement aquatique :10 080,00 €
- l'étude de faisabilité portant sur une maison de santé communautaire :3 060,00 €
- les relevés topographiques et études de sols pour le projet de centre aquatique :3 573,60 €
- le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels Segilog et Geide-Pro : 4 836,96 €
- l'acquisition de logiciels et matériel informatique dans le cadre du déploiement du service Instruction du droit des sols7 284,00 €
- la refonte du site internet de la Communauté de communes :4 417,20 €
- les frais de publicité liés au lancement du marché pour l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat : 455,27 €
- l'acquisition de divers logiciels (certificats électroniques, logiciel anti-SPAM)2 741,57 €

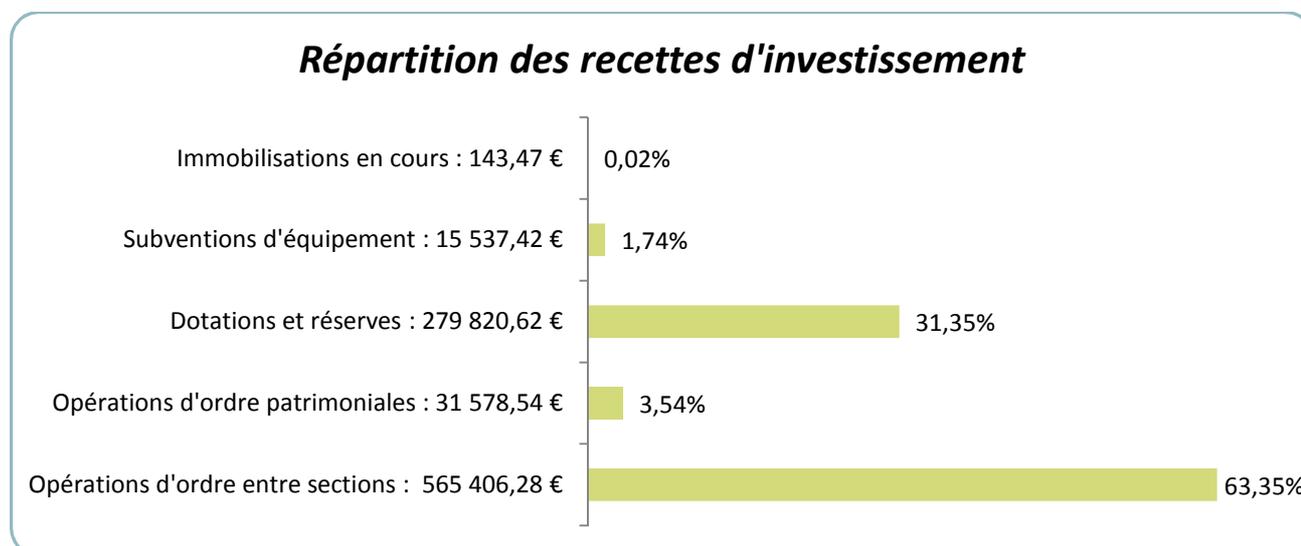
Le solde d'un montant de 101 731,40 € correspond aux crédits inhérents :

- à l'étude pré-opérationnelle pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (60 000 €),
- à la refonte du site internet (restes à réaliser d'un montant de 10 306,80 €),
- à l'étude de faisabilité du Relais d'Assistantes Maternelles à Tuffé (10 000 €),
- au solde de l'étude (étude de programmation) confiée au cabinet INGENIERE SPORTIVE ET CULTURELLE relative au centre aquatique pour 14 340 €,
- à une réserve de 7 000 €.

Les immobilisations en cours correspondent aux différents travaux réalisés par la CCHS en 2014 à savoir :

- le solde à payer relatif à l'opération Construction d'un bâtiment blanc aux Ajeux (bâtiment loué à la société ICOFOR depuis mai 2013) : solde de la maîtrise d'œuvre pour 863,42 € et une partie de la taxe d'aménagement pour 5 402 € ;
- les frais relatifs à divers travaux d'aménagements extérieurs à la salle de sports de Tuffé pour 9 554,28 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes émises s'élèvent à 892 486,33 € et se décomposent de la façon suivante :

- ⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :
- | | | | |
|--|--------------|---|---------------------|
| - les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) | 565 406,28 € | } | 869 646,63 € |
| - les régularisations liées à la gestion patrimoniale (chapitre R 041) | 31 578,54 € | | |
| - l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) | 272 661,81 € | | |
- ⇒ les recettes génératrices de trésorerie (elles financent les investissements de la CCHS) :
- | | | | |
|---|--------------|---|--------------------|
| - l'ajustement de la valeur d'un bien de la CCHS | 143,47 € | } | 22 839,70 € |
| - le FCTVA | 7 158,81 € | | |
| - le remboursement de la commune de Connerré pour la participation à la construction du Centre de secours de Connerré (trop perçu)..... | 15 537,42 €. | | |
| | | | |

LES RESTES A REALISER

N° compte	N° opération	Intitulé	Montant
-----------	--------------	----------	---------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2031		Frais d'études (étude de programmation centre aquatique)	14 340,00
2051		Concessions, droits similaires et licences (site internet)	11 393,00
2041412		Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations	297 690,00
2188		Autres immobilisations corporelles	130,00
2313	2408	Constructions Bâtiment blanc (HT) - solde maîtrise d'œuvre	4 639,00

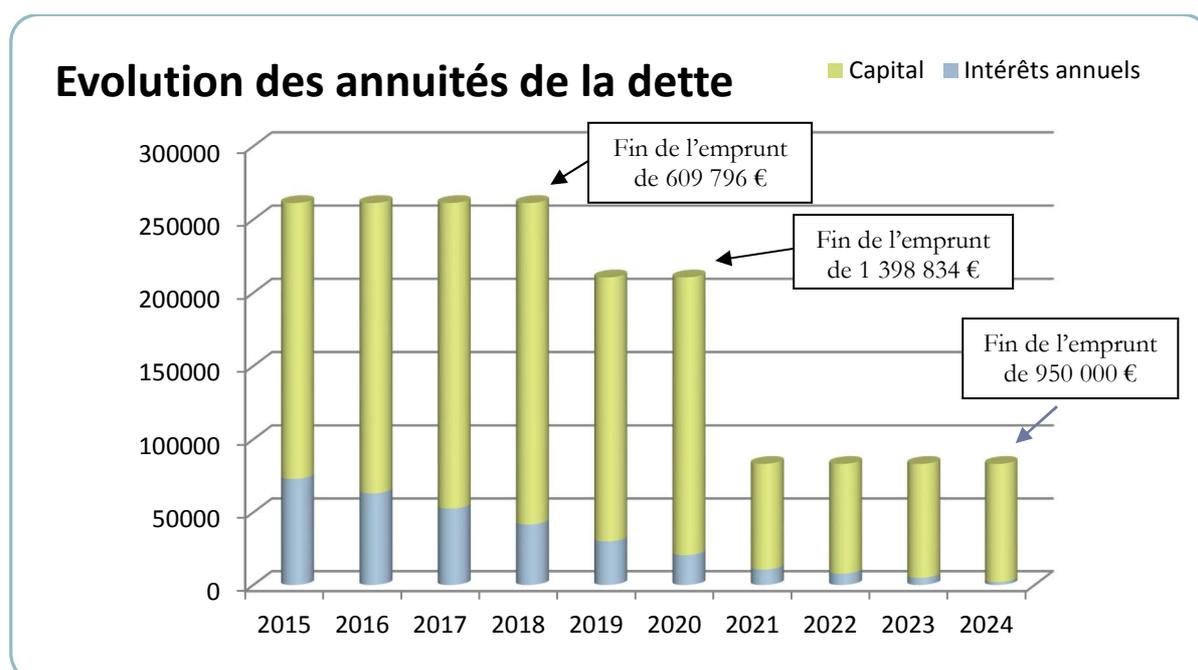
TOTAL DEPENSES	328 192,00
-----------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10222		FCTVA	5 485,00

TOTAL RECETTES	5 485,00
-----------------------	-----------------

LA DETTE

Les charges financières continuent à diminuer de manière significative à savoir une baisse de 41 % environ entre 2011 et 2015 dans la mesure où la Communauté de communes n'a pas souscrit de nouveaux emprunts au cours des derniers exercices. Par ailleurs, deux emprunts sont arrivés à échéance fin décembre 2014 poursuivant ainsi le désendettement de l'EPCI.



Le coût de la dette

	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Encours de la dette :	2 002 177,69 €	1 733 768,36 €	1 492 663,30 €
Taux moyen :	4,71%	4,77%	5,10%
Durée moyenne :	15,7	15,8	18,0
Durée résiduelle moyenne :	6	4,85	6,67

L'encours de la dette par habitant est de 57,90 € par habitant au 1^{er} janvier 2015 contre 67,34 € au 1^{er} janvier 2014 et 78,91 € au 1^{er} janvier 2013.

La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs

Les 3 emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 2 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 2 008 630 € soit 68% de la dette,
- et la Caisse d'Epargne pour 950 000 €.

Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (année)	TAUX	PERIODICITE	DATE ECHEANCE
6 Crédit Local de France	609 796 €	01/12/1998	20	5,44%	annuelle	01/12/2018
10 Crédit Local de France	1 398 834 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
14 Caisse d'Epargne	950 000 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024

LES INDICATEURS FINANCIERS

Capacité d'autofinancement

↳ Résultat de l'exercice	573 489,70
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	+ 559 979,09
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	- 30 000,00
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	+ 0,00
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	- 5 277,19
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	+ 5 427,19
↳ Produits des cessions (C 775)	- 150,00
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	- 22 194,36
CAF	1 081 274,43

Le montant de la CAF permet d'augmenter le fonds de roulement et de couvrir la totalité des dépenses réelles d'investissement :

- ↳ à savoir, le remboursement des emprunts :

Capital	241 105,06 €	} 326 254,22 €
Intérêts	85 149,16 €	
- ↳ les dépenses d'équipement pour 495 496,77 €.

☰ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement		3 394 184,71
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	-	565 406,28
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+	241 105,06
	Total	3 069 883,49
↳ Produits réels de fonctionnement	/	3 910 052,86
	Coefficient d'autofinancement courant	0,785

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	1 971 146,00 €
Recettes	<u>1 975 349,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	4 203,00 €
Résultat n-1	<u>2 998,20 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/14	7 201,20 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Compte Administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	884 162,00	884 162,00	0,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 086 984,00	1 086 984,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		1 971 146,00	1 971 146,00	0,00

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au Smirgéomes pour un montant total de 1 971 146 € pour 2014 contre 1 858 953 € en 2013 soit une augmentation de 6,03 %.

LES RECETTES

Code	Libellé	Budget	Compte Administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 998,00	0,00	-0,20
chapitre R 73	Impôts et taxes	1 377 704,00	1 384 905,00	-7 201,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	590 444,00	590 444,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		1 971 146,00	1 975 349,00	-7 201,20

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 – Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération n°11-03-2014-014 prise en conseil communautaire le 11 mars 2014, la clé de répartition concernant la participation au Smirgéomes est de 70 % pour la TEOM et 30 % pour la Communauté de communes.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Smirgéomes, la Communauté de communes a validé, lors de la séance du 18 décembre 2014, la régularisation d'un montant de 65 824 €, somme qui sera prélevée sur le budget 2015.

LE BUDGET ANNEXE – SPANC

Dépenses	531,92 €
Recettes	<u>531,92 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	0,00 €
Résultat n-1	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/14	0,00 €

Depuis le 1er janvier 2012, la gestion de cette compétence statutaire a été confiée à la SAUR pour les huit prochaines années.

LES DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Compte Administratif	Solde
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	346,00	149,74	196,26
chapitre D 68	Dotations aux amortissements	883,00	382,18	500,82
Total des dépenses de fonctionnement		1 229,00	531,92	697,08

Deux agents de la Communauté de communes sont en charge des dossiers SPANC : l'un pour la partie administrative et l'autre pour les aspects techniques. Dans ce contexte, des frais de personnel sont affectés au budget annexe SPANC via le chapitre D 012.

LES RECETTES

Code	Libellé	Budget	Compte Administratif	Solde
chapitre R 70	Vente de produits et prestations de services	1 229,00	531,92	697,08
Total des recettes de fonctionnement		1 229,00	531,92	697,08

Au chapitre R 70, ont été comptabilisés les surtaxes perçues au titre des contrôles de bon diagnostic réalisés en 2013 et les acomptes pour 2014 versés par la SAUR.

LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	20 006,51 €
Recettes	<u>19 978,22 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	- 28,29 €
Résultat n-1	<u>1,07 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/14	- 27,22 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	11 250,00	5 415,75	5 834,25
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	186 947,00	14 590,76	172 356,24
Total des dépenses de fonctionnement		198 197,00	20 006,51	178 190,49

LES RECETTES

Code	Libellé	Budget	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1,00	0,00	-0,07
chapitre R 70	Produits des services et ventes	163 258,00	0,00	163 258,00
chapitre R 74	Dotations et subventions	33 663,00	18 664,00	14 999,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	1 275,00	1 278,88	-3,88
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	35,34	-35,34
Total des recettes de fonctionnement		198 197,00	19 978,22	178 217,71

La section de fonctionnement enregistre :

- ↪ pour un montant total de 5 415,75 € au chapitre D 011 :
 - le solde de la maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement paysager de la zone d'activités,
 - ainsi que les frais généraux (électricité, eau, taxe foncière, entretien des espaces verts ...)
- ↪ le solde de la DETR perçue pour la réalisation de la zone (chapitre R 74 – 18 664 €) ;
- ↪ le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75 ;
- ↪ un remboursement de la part de la société EDF pour 35,34 € au chapitre R 77.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>14 590,76 €</u>
Résultat de l'exercice 2014	14 590,76 €
Résultat n-1	<u>- 319 026,86 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/14	- 304 436,10 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	Budget	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement	319 027,00	0,00	<i>0,14</i>
Total des dépenses d'investissement		319 027,00	0,00	0,14

LES RECETTES

Code	Libellé	Budget	Compte administratif	Solde
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	186 947,00	14 590,76	<i>172 356,24</i>
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	132 080,00	0,00	<i>132 080,00</i>
Total des recettes d'investissement		319 027,00	14 590,76	304 436,24

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...).

A la fin de l'exercice, les stocks ont été réévalués afin de tenir compte des opérations réalisées en 2014 pour un montant total de 14 590,76 €.

En septembre 2014, le conseil communautaire a décidé de vendre un terrain situé sur cette zone d'activités à Monsieur Geoffrey FRITIAU au prix de 8,80€ HT le m² pour une surface de 500 m². Les écritures comptables liées à cette cession seront enregistrées à réception des actes notariés sur ce budget annexe.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2015

LES RECETTES

LES IMPOTS

La Loi de Finances pour 2015 annonce une revalorisation des valeurs locatives de 0,9 %.

Par conséquent, les recettes fiscales 2015 s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2014			PREVISIONNEL 2015		
	Bases	Taux	Montants	Bases	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	27 512 052	2,48%	682 199 €	Calcul sur les bases 2014 + 0,9%	2,48%	688 440 €
Taxe foncière sur le non bâti	2 033 607	4,11%	83 330 €		4,11%	84 333 €
Taxe d'habitation	24 352 093	3,61%	879 115 €		3,61%	887 023 €
Rôles supplémentaires			64 780 €			
CFE hors zone	14 132 979	2,61%	368 822 €	Calcul sur les bases 2014 + 0,9%	2,61%	372 191 €
CFE zone	1 763 061	19,42%	342 387 €		19,42%	345 468 €
CVAE			476 546 €	Mail DDFIP du 31/10/14		434 042 €
			2 897 179 €			2 811 496 €

Hors hypothèse des rôles supplémentaires, le produit fiscal devrait diminuer en 2015 de 20 903 € sachant que la baisse de la CVAE s'élève quant à elle à 42 504 €.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liées à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations qui sont équivalents à ceux de 2013 et 2014 soit :

- FNGIR : + 163 548 €,
- et DCRTP : + 85 995 €.

LES DOTATIONS

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Selon la loi de finances 2015, les collectivités locales sont appelées à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics à travers un prélèvement de 3,67 milliards d'euros imputé sur la DGF.

Aussi, la dotation d'intercommunalité devrait baisser de 90 744 € environ et la dotation de compensation de 6 362,97 € soit un montant estimé à 414 210,03 € contre 510 717 € en 2014.

Les chiffres définitifs seront communiqués vers la mi-mars. Le tableau ci-après est une simulation de la perte potentielle de DGF sur les prochaines années.

EVOLUTION DGF					
	2014	2015	2016	2017	
	Dotation d'intercommunalité (DI)	249 939,00 €	213 359,00 €	123 215,00 €	33 071,00 €
	Contribution au redressement des finances publiques	36 580,00 €	90 144,00 €	90 144,00 €	90 144,00 €
A	Montant réel DI	213 359,00 €	123 215,00 €	33 071,00 €	- 57 073,00 €
B	Dotation de compensation	297 358,00 €	290 995,03 €	284 768,22 €	278 674,65 €
A+B	DGF Totale	510 717,00 €	414 210,03 €	317 839,22 €	221 601,65 €
	Perte DI cumulée		126 724,00 €	216 868,00 €	307 012,00 €
	Perte dotation de compensation		6 362,97 €	6 226,81 €	6 093,57 €
	Perte cumulée DGF		133 086,97 €	223 094,81 €	313 105,57 €

En 2016, la CCHS aura perdu 223 094,81 € soit 216 868 € qui correspond à la perte cumulée 2015 + la baisse DI 2016 + la perte de dotation de compensation 2016.

B = La dotation de compensation fait l'objet d'un écrêtement uniforme de la compensation part salaires.

LE FPIC

En 2012, l'ensemble intercommunal de l'Huisne sarthoise (CCHS + communes) a contribué au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales à hauteur de 48 703 € dont 14 712 € pris en charge directement par la Communauté de communes. En 2013 et 2014, les montants prélevés étaient respectivement de 89 022 € et de 202 148 € dont 28 898 € et 49 347 € à la charge de la Communauté de communes.

Pour 2015, le montant du prélèvement de l'ensemble intercommunal devrait augmenter puisque ce mécanisme de prélèvement reversement enregistre une hausse au niveau national de + 136 % soit 720 millions contre 570 millions en 2014, 360 millions en 2013 et 150 millions en 2012. Pour la CCHS, le montant demandé devrait se situer entre 70 et 80 000 €.

LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes.

⇒ SMPAD

L'analyse du compte administratif 2014 pour le SMPAD est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	454 678,03 €	360 533,05 €
Recettes	770 048,11 €	461 808,96 €
Résultat exercice	315 370,08 €	101 275,91 €
Résultat reporté	682 630,84 €	385 126,66 €
Résultat cumulé au 31/12/14	998 000,92 €	486 402,57 €

La participation de la Communauté de communes au budget SMPAD s'est élevé à 156 383,86 € en plus du reversement de CFE de zone de 342 375 € soit un montant total de 498 758,86 €.

En effet, conformément à la convention établie entre le SMPAD et la CCHS, ce dernier reverse la CFE de zone au syndicat. Pour rappel, la Communauté de communes avait versé en 2013 une somme globale de 832 833,01€.

Lors de son Débat d'Orientation Budgétaire en date du 19 février 2015, le Comité Syndical a retenu au titre de ses orientations budgétaires notamment :

↳ les opérations susceptibles d'être engagées en 2015 :

Pour la zone des Ajeux :

- ↳ Réaménagement du bâtiment occupé par la société BOSCH,
- ↳ Aménagements liés à l'arrivée de nouvelles activités ou à la « fermeture » de sites existants (murs, portails, enseignes, aménagements paysagers, plateformes),
- ↳ Entretien paysager hors contrat (renouvellement de végétaux).

Pour la zone du Coutier :

- ↳ Aménagement paysager de la zone : stationnements, plantations, signalétique, etc.,
- ↳ Prolongement de la voirie pour l'accès à la parcelle de 5 ha 58,
- ↳ Viabilisation de parcelles en fonction des demandes d'installation (électricité, eau, etc.),
- ↳ Réfection de certaines parties de voirie.

↳ la reconduction des crédits pour l'achat de terrains au Coutier.

Ce syndicat se réunira le mardi 3 mars prochain pour voter son budget.

⇒ **SMPAEBGHS**

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a été créé le 1^{er} janvier 2013.

Ce syndicat a pour objet la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé - La Chapelle Saint Rémy – Connerré.

Au cours de l'année 2014, l'étude de faisabilité technico-financière de la future zone d'activités économiques a été menée à son terme. Le Comité syndical devra se prononcer courant 2015 sur les suites à donner à cette étude.

⇒ **LA LAVERIE**

Le Centre culturel de La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration se réunira dans le courant du mois de mars pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2014, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer à hauteur identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ↳ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ↳ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposants, crédit géré en direct par la CCHS.

⇒ **LE PERCHE SARTHOIS**

La procédure budgétaire 2015 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est terminée avec une présentation du DOB le 12 décembre 2014 et le vote du budget 2015 le 2 février dernier.

Pour 2015, la cotisation par habitant est maintenue à 3 € comme les deux dernières années ce qui fait une participation de 75 315 € (25 105 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une augmentation de 0,14 % par rapport à 2014.

Le Perche Sarthois va poursuivre en 2015 son action mutualisée au profit des 6 Communautés de communes (actions patrimoniale et touristique, CTU). La démarche SCOT devrait être relancée dans le courant de cette année.

⇒ **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

La participation au SDIS au titre de l'année 2015 s'élève à 509 682 € :

- soit une diminution de 1,82 % par rapport à l'année précédente qui s'explique essentiellement par la modification du mode de calcul de la contribution,
- ce qui représente un coût par habitant de 20,30 €.

⇒ **LA MISSION LOCALE SARTHE NORD**

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la PAIO qui a fusionné avec d'autres structures pour devenir la Mission Locale pour le Nord Sarthe.

Pour 2015, la Mission Locale a décidé de maintenir la cotisation par habitant à 1,10 €.

⇒ **SMIRGEOMES**

Bien que la compétence déchets ménagers soit déléguée au SMIRGEOMES, elle n'en demeure pas moins un pan important de l'action communautaire tant sur des aspects représentatifs que budgétaires :

- représentatifs : par l'engagement des élus de l'Huisne Sarthoise dans les différentes instances du Syndicat Mixte dont le Bureau et l'animation de commissions et par les décisions prises,
- budgétaires au travers du poids de la participation annuelle.

Le SMIRGEOMES a quasiment terminé sa procédure budgétaire 2015 avec une présentation du DOB le 10 octobre 2014, le vote du budget le 5 décembre dernier et l'affectation des résultats lors du comité syndical du 27 février 2015.

La situation financière du SMIRGEOMES s'est considérablement dégradée sur la période 2012/2013. Une amélioration a été constatée sur l'exercice 2014 qui s'explique par le gel de tous les projets d'investissement et par la restriction des dépenses de fonctionnement.

Le SMIRGEOMES va réduire la fréquence des collectes à compter du 1^{er} avril 2015 ce qui pourrait générer une économie de 500 000 €.

Par ailleurs, les Communautés de communes ont contribué au redressement de la situation financière du Syndicat en augmentant le montant de leur participation au titre de l'année 2014 ce qui représente pour l'Huisne Sarthoise un montant de 65 824 €.

📁 En 2015, la participation de la Communauté de communes sera de 2 089 987 € (hors régularisation) soit une augmentation de 6,19 % (+ 118 841 €) par rapport à 2014.

📁 La compétence ordures ménagères est basé sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- par une participation du budget général selon un ratio 72 % (taxe) – 28 % (budget général).

La commission Déchets ménagers et le Bureau ont émis un avis favorable à une prise en charge de 28 % par le budget général de la participation au SMIRGEOMES.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2015 au SMIRGEOMES	2 089 987,00 €
Régularisation 2014	65 824,00 €
Résultat n-1	7 201,20 €
TOTAL A FINANCER	2 148 609,80 €

Participation du Budget général CCHS (28%)	601 610,74 €
TEOM (72%)	1 546 999,06 €

⇒ **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le CAUE (1 500 €),
- l'Association des Maires de Sarthe,
- l'Assemblée des Communautés de France (2 703,54 €),
- Carrefour Entreprise Sarthe,
- Sarthe développement,
- l'Association La Céramique à Prévelles,
- etc...

LES PROJETS

Pour 2015, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- le déploiement du service communautaire d'instruction du droit des sols au profit de communes hors territoires,
- la définition et le lancement d'un programme de travaux pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire,
- le déploiement du Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire de l'Huisne sarthoise,
- la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (avec un crédit de 60 000 € au compte 2031 – Frais d'études),
- le déménagement des locaux de la Communauté de communes,
- l'achèvement de la refonte du site internet de la Communauté de communes,
- la finalisation de l'étude relative au centre aquatique,
- l'initialisation de la démarche PLU intercommunal,
- l'élaboration du schéma de mutualisation des moyens en application de la loi du 16 décembre 2010,
- le réaménagement des locaux du Centre culturel de La Laverie.

LES REFLEXIONS

Diverses réflexions vont pouvoir être poursuivies ou lancées en 2015 :

- ↳ celle concernant la construction d'une maison médicale et paramédicale à Tuffé,
- ↳ une concernant l'extension de la salle de sports du Luart,
- ↳ une concernant un transfert de compétence en matière d'équipements aquatiques,
- ↳ une concernant la construction d'un atelier relais.

LES RESSOURCES HUMAINES

A ce jour, le tableau des effectifs de la Communauté de communes est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement
<u>Administratifs</u>					
Directeur territorial	A	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	1		
<u>Techniques</u>					
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	0		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	5 heures	
<u>Instruction du droit des sols</u>					
Attaché territorial	A	1	1		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – CCD de 3 ans à compter du 1 ^{er} octobre 2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
<u>Emplois fonctionnels</u>					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
<u>Emplois de cabinet</u>					
Collaborateur de cabinet	A	1	0		Article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2015

LES ORIENTATIONS 2015

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la majoration ou le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 0,9 %.

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2013*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,61 %	4,41 %	5,09 %	4,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,48 %	3,32 %	3,77 %	4,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,11 %	6,47 %	8,07 %	11,71 %
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la fiscalité additionnelle</i>	2,61 %	2,91 %	4,06 %	5,10 %
<i>au titre d'une FPZ</i>	19,42 %	21,24 %	22,36 %	21,31 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,06 %	10,14 %	12,42 %	11,27 %

➤ Les fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré.

➤ La diminution de l'endettement

Le Conseil communautaire doit se positionner sur le principe d'un remboursement anticipé de certains emprunts de la Communauté de communes (dans la mesure où le montant des indemnités de remboursement anticipé reste à des niveaux acceptables).

Pour votre information, voici les derniers ratios disponibles (*données 2013*) :

Dettes	Montant en €	Montant en € par hab pour		
		CCHS	Région	France
Encours total de la dette au 31 décembre	1 737 068	68	218	158
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 733 768	67	216	155
Annuités des dettes bancaires et assimilées	361 464	14	35	22

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Par conséquent, pour l'exercice 2015, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV située à Sceaux sur Huisne,

- ↳ le projet de la zone intracommunautaire Brières Gesnois – Huisne Sarthoise.